



CONSEIL INDEPENDANT  
EN ENVIRONNEMENT



à Louverné (53950)

Augmentation de la capacité de production

Demande d'autorisation environnementale

**PIECE N°1 : NOTE NON TECHNIQUE**

GES n° 20284

Avril 2023

**AGENCE OUEST**

5, rue des Basses Forges  
35530 NOYAL-SUR-VILAINE  
Tél. 02 99 04 10 20  
Fax 02 99 04 10 25  
e-mail : ges-sa@ges-sa.fr

**AGENCE NORD-EST**

80 rue Pierre-Gilles de Gennes  
02000 BARENTON BUGNY  
Tél. 03 23 23 32 68  
Fax 09 72 19 35 51  
e-mail : ges-laon@ges-sa.fr

**AGENCE EST**

870 avenue Denis Papin  
54715 LUDRES  
Tél. 03 83 26 02 63  
Fax 03 26 29 75 76  
e-mail : ges-est@ges-sa.fr

**AGENCE SUD-EST-CENTRE**

139 impasse de la Chapelle - 42155  
ST-JEAN ST-AURICE/LOIRE  
Tél. 04 77 63 30 30  
Fax 04 77 63 39 80  
e-mail : ges-se@ges-sa.fr

**AGENCE SUD-OUEST**

Forge  
79410 ECHIRÉ  
Tél. 05 49 79 20 20  
Fax 09 72 11 13 90  
e-mail : ges-so@ges-sa.fr

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>PRÉSENTATION DU SITE .....</b>	<b>4</b>
2.1	PRESENTATION DE BRIDOR .....	4
2.2	LOCALISATION DU SITE .....	5
2.3	CONFIGURATION DU SITE .....	7
<b>3</b>	<b>EVOLUTION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE.....</b>	<b>10</b>
3.1	SITUATION AU REGARD DU CLASSEMENT ICPE .....	10
3.2	SITUATION AU REGARD DU CLASSEMENT IOTA.....	11
3.3	SITUATION AU REGARD DU CLASSEMENT SEVESO .....	12
3.4	SITUATION AU REGARD DU CLASSEMENT R122-2 .....	13

# **1 INTRODUCTION**

Ce document constitue la note de présentation non technique du projet. Pour toute précision complémentaire, le lecteur pourra également se référer aux autres pièces du dossier, organisées comme suit :

- Pièce 1 : Note de présentation non technique du projet
- Pièce 2 : Mémoire résumé non technique
- Pièce 3 : Etude d'impact
  - Partie 1 : Étude d'impact : Notice de renseignements
  - Partie 2 : Étude d'impact sur l'environnement
  - Partie 3 : Étude d'impact : étude des risques sanitaires
- Pièce 4 : Étude des dangers
- Pièce 5 : Annexes Etude d'Impact et Annexes Etude des dangers
- Pièces complémentaires : Plans

L'activité principale de BRIDOR est la fabrication de viennoiseries, pains et pâtisseries surgelées. BRIDOR est une société du groupe LE DUFF créée en 1984 par Louis Le Duff, Président Fondateur. BRIDOR exerce des activités similaires sur ses 2 sites de production à Louverné et Servon-sur-Vilaine. BRIDOR propose une large gamme de produits de qualité professionnelle, tels que des croissants, des pains spéciaux, des brioches et des pâtisseries, destinés aux professionnels de la restauration, les artisans boulangers, de l'hôtellerie et de la grande distribution.

La montée en pleine capacité d'une nouvelle ligne de viennoiserie (LV14) sur le site de Louverné entraîne la présente demande d'autorisation environnementale : augmentation de la capacité de production de plus de 75 t/j depuis le dernier dossier de demande d'autorisation (2017).

Dans le cadre du projet portant cette demande d'autorisation, aucune surface ne sera imperméabilisée.

L'étude a été réalisée par les ingénieurs du GES<sup>1</sup>, bureau d'études indépendant, spécialisé en environnement (et représenté par son Président), à partir d'informations fournies par la société ou ses prestataires.

Les plans ont été fournis par BRIDOR et par son cabinet d'architecture<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> **GES** – ZI Les Basses Forges – 35 530 Noyal-sur-Vilaine ☎ 02.99.04.10.20 — E-mail : ges-sa@ges-sa.fr

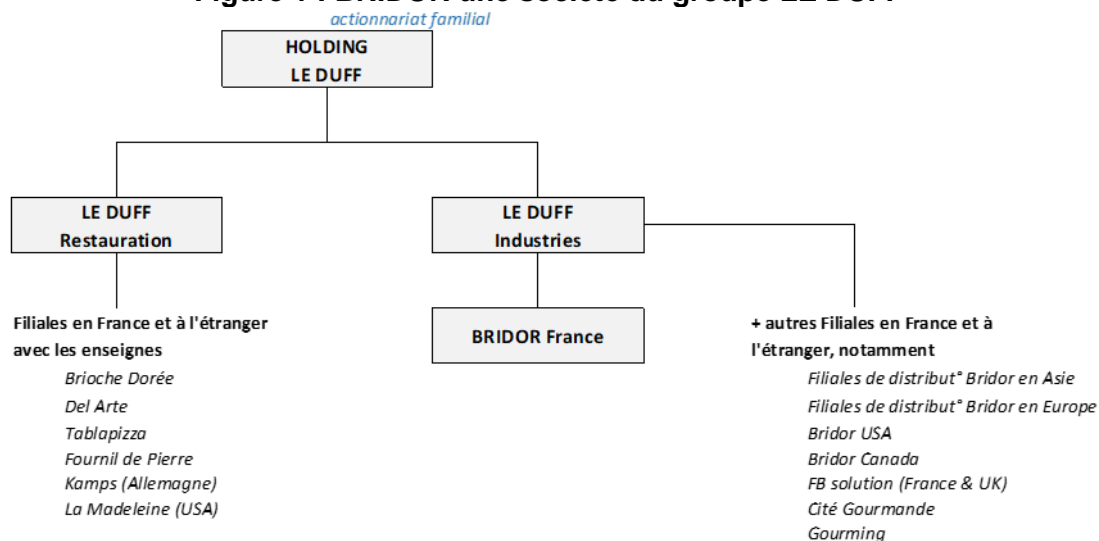
<sup>2</sup> **Groupe IDEC** – 3, Impasse de la Vigie BP 118 – 35407 SAINT-MALO Cedex – Tél. 02.99.20.02.61

## 2 PRÉSENTATION DU SITE

### 2.1 PRESENTATION DE BRIDOR

BRIDOR est une société du groupe LE DUFF créée en 1984 par Louis Le Duff, Président Fondateur. Le groupe Le Duff détient par ailleurs les enseignes Brioche Dorée, Del Arte, Kamps, La Madeleine, Fournil de Pierre, Cité Gourmande, Ferme des Loges.

Figure 1 : BRIDOR une société du groupe LE DUFF



BRIDOR France est implanté à :

- BRIDOR à Servon sur Vilaine (35 - certifié IFS et BRC),
- BRIDOR à Louverné (53 - certifié IFS et BRC) et
- BRIDOR PATISSERIE à Pont de l'Isère (26 - certifié BRC).

Les sites de Louverné et Servon-sur-Vilaine sont dédiés à la fabrication de pains et viennoiseries surgelées. Le site de Pont de l'Isère est spécialisé dans la fabrication de macarons et mini-pâtisseries surgelées.

Le site de Servon-sur-Vilaine est en service depuis 1995 et le site Louverné depuis 2013.

La montée en pleine capacité d'une nouvelle ligne de viennoiserie (LV14) sur le site de Louverné entraîne la présente demande d'autorisation environnementale.

Les produits BRIDOR de Louverné s'articulent autour de 4 gammes principales :



## 2.2 LOCALISATION DU SITE

Le site de la société BRIDOR est situé dans la ZA autoroutière, en limite Sud de la commune de Louverné en Mayenne.

Le périmètre est délimité au Nord par une zone industrielle, au Sud et à l'Ouest par des parcelles agricoles et à l'Est par la voie ferroviaire.

La superficie totale du terrain d'implantation (bâtiments, voies de circulation, espaces verts) est de 170 344 m<sup>2</sup>.

Le plan ci-après présente l'implantation du site dans son environnement.

**Figure 2 : Localisation du site Bridor (Géoportail)**



Le plan suivant permet de visualiser l'environnement autour du site Bridor.

Le plan suivant permet de visualiser les entreprises ou habitations proche du site BRIDOR.

**Figure 3 : Environnement proche du site BRIDOR**



Depuis le précédent dossier d'autorisation environnementale de 2017, l'environnement du site a peu évolué.

Les entreprises suivantes sont localisées au Nord et à l'Ouest du site BRIDOR :

- Mann + Hummel (accessoires automobiles en matière plastique),
- STEF TFE (Logistique), il y a une station-service sur le site TFE, juste à côté de la future LV14
- Centre d'affaire Koï (Pronuptia)
- Ambroise Bouvier Froid (Logistique)
- Plafitech (Plasturgie)
- CEVA (santé animale)
- Salmont transport (Logistique)

En dehors des établissements présents au sein de cette zone, l'environnement proche du site est composé :

- De zones d'habitations :
  - Habitations à 570 m au Nord-Ouest (bourg de Niaffes)
  - Habitation avec une limite de propriété commune avec le site de BRIDOR au Sud-Ouest du site (Guicheron)
- D'un terrain de golf à 2,3 km au Nord-Ouest
- D'exploitations agricoles :
  - Exploitation agricole à 265 m au Sud du site (Chambootz)
  - Exploitation agricole à 180 m à l'Est du site (La Rivière)
- De parcelles agricoles au Sud et à l'Est du site.

Deux autres zones d'activités (ZA Beausoleil et ZA des Morandières) sont situées au Nord et au Sud de la Zone Autoroutière respectivement au-delà de l'A81 au Nord et du ruisseau de la Fontaine de Niaffes au Sud.

Il y a un chemin de randonnée qui longe le site entre LV14 et STEF

L'environnement du site est fortement marqué par les axes proches à grande circulation :

- A 81 reliant Paris à Rennes et située au Nord du futur établissement,
- La RN 162 située à l'Ouest de la zone d'aménagement et permettant de relier Laval à Mayenne,
- La voie ferrée située à l'Est de la Zone d'Activités qui permet l'accès la gare de Laval et au Nord, au-delà de l'A 81 (LGV), permettant de relier Rennes.

L'aérodrome de Laval-Entrammes est situé à plus de 6 km des limites sud de propriété du site.

Le projet de Louverné répond à la demande croissante et au plan de développement BRIDOR afin d'assurer sa continuité et sa pérennité.

## **2.3 CONFIGURATION DU SITE**

Les aménagements décrits dans ce dossier concernent les évolutions depuis le dernier arrêté préfectoral d'exploiter datant du 06/07/2017 :

- Création d'une ligne pain LP6<sup>3</sup> comprenant :
  - Deux silos de farine ;
  - La ligne de fabrication de la pâte ;
  - un local de stockage emballage en sous-sol ;
  - Un abri palettes bois et une aire de retournement pour camions.
- Création d'une ligne de viennoiserie LV14 comprenant :
  - la ligne de fabrication ;
  - une chambre froide CF 2 (extension de la chambre froide CF 1 pour les produits finis) ;
  - une salle des machines (SDM 4) à l'ammoniac ;
  - un renforcement de la SDM 1 (pour l'alimentation de la CF 2) ;
  - 2 silos de farine ;
  - 1 silo de chocolat ;
  - des locaux sociaux ;
  - 1 quai déchet ;
  - un parking véhicules légers.

La chambre froide 2, le local emballages LP6, la salle des machines et le quai déchet LV14 sont conçus en matériaux coupe-feu 2 heures afin de limiter la propagation en cas d'incendie.

Ces modifications ont fait l'objet de 2 porter à connaissance :

- extension LP6 déposé le 28 mai 2020 et
- LV14 le 20 janvier 2022

et de 2 permis de construire.

LP6 est en service depuis juin 2022 et LV14 est en construction. L'augmentation de la capacité de production sur LV14 engendre le dépassement du seuil de la rubrique 3642-3 de 75 tonnes notamment par cumul avec l'augmentation de production liée à LP6. Ce dépassement de seuil motive la présente demande.

---

<sup>3</sup> Dans la suite du dossier, les lignes pains sont identifiées par un L (ligne) puis un P (Pain) suivi d'un indice : P6 correspond à la sixième ligne de pain de BRIDOR en France. La lettre V est utilisée pour les lignes Viennoiseries.

L'évolution de la situation administrative est présentée dans le chapitre suivant.

En 2022 et 2023 Bridor a créé 70 emplois sur le périmètre existant du site de Louverné et 65 nouveaux seront ajoutés avec LV14. BRIDOR emploie 2 500 collaborateurs répartis dans le monde (100 pays) et 1 200 collaborateurs en France.

La configuration du site après projet est présentée sur le plan ci-après. Le site est composé d'un hall de production comprenant 4 lignes de pâtisserie (LP3, LP4, LP5 et LP6) et 3 lignes de viennoiserie (LV10, LV11 et LV12). Au nord de l'usine, une seconde chambre a été installée dans la continuité de CF 1. L'extension du site permet l'installation de la ligne LV14 comprenant la salle des machines n°4.

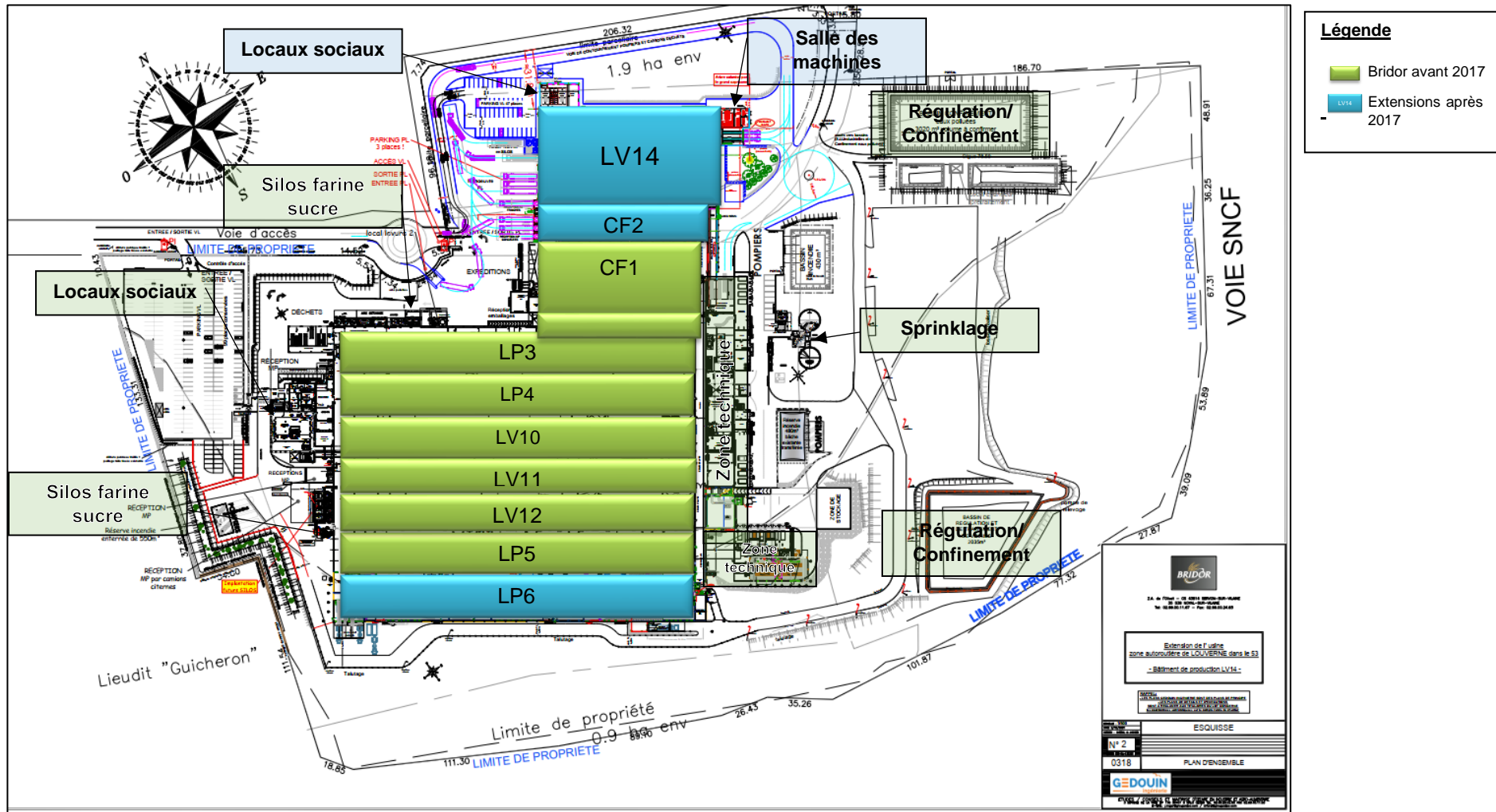
Sur le site les eaux pluviales sont traitées par un séparateur à hydrocarbures et régulées avant rejet au milieu récepteur dans 2 bassins de régulation / confinement puis par le bassin de la zone autoroutière.

Les eaux usées sont valorisées par fertirrigation.

Dans le cadre de la présente demande d'autorisation environnementale le plan d'épandage actuellement autorisé a été augmenté de 44 ha. L'étude relative à cette extension est placée en annexe EI n°8. La capacité d'épuration agronomique du plan d'épandage sera suffisante pour épurer les flux en éléments fertilisants envisagés au terme du projet.



Figure 4 : Configuration générale du site Bridor en 2022



### 3 EVOLUTION DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE

#### 3.1 SITUATION AU REGARD DU CLASSEMENT ICPE

Le tableau ci-après récapitule les activités classées de la société BRIDOR au terme du projet.

**Tableau 1 : Synthèse des activités classées exercées par BRIDOR**

N°	Rubriques	Situation sollicitée	Régime
3642-3-a	Traitement et transformation [...] en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus : 3. Matières premières animales et végétales, aussi bien en produits combinés qu'en produits séparés, avec une capacité de production, exprimée en tonnes de produits finis par jour, supérieure à 75 t/j [...]	630 t/j	<b>Autorisation</b>
2910-A	<b>Combustion</b> à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771. A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, La puissance thermique maximale de l'installation étant supérieure à 20 MW	4 chaudières (2*0,897 + 1*0,80 + 1*0,9 MW) 4 fours avec 4 brûleurs (4*4*0,35 MW) 2 fours à 100 kW 2 ballons d'eau chaude : 2*0,8 MW + dont 2 brûleurs de secours (2*0,8MW) 2 groupes motopompe 2*0,174 MW Puissance maximale : 12 870 kW Arrondi à 13 MW	<b>Déclaration avec contrôle périodique</b>
1510-2	<b>Entrepôts couverts</b> (stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des) [...]. Le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 50 000 m <sup>3</sup> , mais inférieur à 300 000 m <sup>3</sup>	274 770 m <sup>3</sup>	<b>Enregistrement</b>
2925-1	<b>Accumulateurs</b> (ateliers de charge d') La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW	1 atelier de 40 kW 1 atelier de 31,7 kW 1 atelier de 11,52 kW 1 atelier de 7,9 kW 91,12 kW	<b>Déclaration</b>
4735-1	Ammoniac La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 150 kg mais inférieure à 1,5 t	8 135 kg	<b>Autorisation</b>
4735-2	Ammoniac en bouteille La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale 150 kg mais inférieure à 5t.	172 kg	<b>Déclaration</b>
1511-2	Entrepôts frigorifiques. 2/ Le volume susceptible d'être stocké étant supérieurs à 50 000 m <sup>3</sup> , mais inférieur à 300 000 m <sup>3</sup>	Modification de la nomenclature 0 m <sup>3</sup>	Classement en1510
2220-1	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale par cuisson, surgélation..	Classé sous la rubrique 3642-3-a <sup>4</sup>	

<sup>4</sup> décret n° 2017-1595 et l'arrêté du 21 novembre 2017

N°	Rubriques	Situation sollicitée	Régime
2221-1	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale par cuisson, surgélation..	Classé sous la rubrique 3642-3-a	
2921-a	Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle : a/ La puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3000 kW	2 tours de 2208 kW 2 tours de 2840 kW Soit 8240 kW	<b>Enregistrement</b>
4510-2	Produits dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2/ Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t	13,6 tonnes	<b>Non classé</b>

Le rayon d'affichage est de 3 km ; il recoupe le territoire des communes suivantes : Louverné, Bonchamp-lès-Laval, Changé, Laval, La Chapelle-Anthenaise et Argentré.

BRIDOR est visé par la réglementation IED<sup>5</sup> de par son classement au titre de la rubrique n°3642-3 pour son activité principale. Le BREF FDM et les conclusions sur les MTD associées au secteur agroalimentaire, laitier et de la boisson s'applique. La mise à jour du rapport de réexamen IED est présenté en annexe 6 et du rapport de base en annexe 7.

### 3.2 SITUATION AU REGARD DU CLASSEMENT IOTA

Le tableau suivant présente le classement du site BRIDOR au titre de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités relevant de la loi sur l'eau.

**Tableau 2 : Classement IOTA du site**

Rub.	Situation actuelle connue du préfet		Situation future du site (avec le projet).		Commentaire
	Positionnement vis-à-vis du critère (dans l'unité de la nomenclature)	Régime actuel de l'établissement (1)	Positionnement demandé vis-à-vis du critère	Régime IOTA (1)	
2.1.5.0.	170 344 m2	D	170 344 m2	D	Pas d'augmentation d'emprise foncière

(1° NC (non classé), D (déclaration), A (autorisation).

<sup>5</sup> IED : directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, dite « IED » adoptée en 2010

### 3.3 SITUATION AU REGARD DU CLASSEMENT SEVESO

Le classement du site a été mis à jour (cf. tableaux suivant) :

**Tableau 3 : Vérification de la règle de dépassement direct**

RUBRIQUES GENERIQUES					
Rubrique	Intitulé	Total (t)	SEVESO Seuil Haut	SEVESO Seuil Bas	Dépassement SEVESO
4130,2	Toxicité aiguë catégorie 3 par inhalation (liquide)	0,15	200	50	NON
4331	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	0,62	50000	5000	NON
4441	Liquides comburants catégories 1, 2 ou 3	0,13	200	50	NON
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.	13,6	200	100	NON
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.	5,240	500	200	NON

NOMMEMENT DESIGNES					
Rubrique	Intitulé	Total (t)	SEVESO Seuil Haut	SEVESO Seuil Bas	Dépassement SEVESO
4734	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	1,20	25000	2500	NON
4735	Ammoniac	8,14	200	50	NON

Aucun seuil d'une rubrique nommément désignée ou générique n'est atteint.

**Tableau 4 : Vérification de la règle de dépassement indirect (règle de cumul)**

Somme	Sa	Sb	Sc
	Santé	Physique	Environnement
Cumul seuil haut	0,041	0,041	0,111
Cumul seuil bas	0,166	0,166	0,304

Les sommes Sa, Sb et Sc étant inférieures à 1, le site n'est pas classé SEVESO d'après les règles de cumuls seuils haut et bas.

Au terme du projet, le site n'est pas classé SEVESO.

### 3.4 SITUATION AU REGARD DU CLASSEMENT R122-2

Le positionnement du projet BRIDOR par rapport aux critères de l'article R.122-2 du code de l'environnement est précisé dans le tableau ci-après.

**Tableau 5 : Positionnement du projet BRIDOR vis-à-vis de l'article R122-2 du code de l'environnement**

Catégories de projets	Projets soumis à évaluation environnementale		Projets soumis à examen au cas par cas	
	Cas général	Cas du projet BRIDOR	Cas général	Cas du projet BRIDOR
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	a) Installations mentionnées à l' <a href="#">article L. 515-28 du code de l'environnement</a> .	Le projet implique une capacité de production de 630 t/j, supérieure au seuil de classement IED sous la rubrique n°3642 (75 t/j). > Projet visé, avec évaluation environnementale intégrée au présent dossier	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Projet soumis à évaluation environnementale, intégrée au présent dossier
	b) Installations mentionnées à l' <a href="#">article L. 515-32 du code de l'environnement</a> .	Site non classé SEVESO > Non visé	b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues à l' <a href="#">article L. 512-7-2 du code de l'environnement</a> ).	